

Jimmy SANGOUARD-TOMASI

Pierre MILLOUD

Co-secrétaires départementaux

à

Monsieur Hervé SAULIGNAC

Député de l'Ardèche

5 cours du Palais

07000 PRIVAS

Privas, le 26/01/2026

Référence : 26005SDDS

Objet : maîtres rééducateurs dans le département de l'Ardèche

Monsieur le Député,

Les élèves des écoles présentant des difficultés d'apprentissage, psychologiques ou comportementales peuvent bénéficier de l'intervention d'enseignants spécialisés travaillant au sein des Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED). Un RASED complet est composé de trois types de personnels, titulaires des certifications spécifiques adéquates (cf [circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014](#)) :

- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (maître E) ;
- l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative (maître G) ;
- le psychologue scolaire.

Le code de l'éducation spécifie même dans son article D. 411 qu'une " *information est donnée à chaque conseil d'école sur l'organisation des aides spécialisées dans la circonscription et dans l'école*" .

Cependant, nos collègues ardéchois sont bien en peine d'expliquer chaque année à leurs interlocuteurs que leur école ne dispose pas d'un RASED complet. Par voie de conséquence, ils sont parfois dans l'incapacité de traiter avec efficacité les problématiques comportementales de certains élèves.

En effet, notre département fait partie des six départements français qui ne disposent plus de postes de maître G. C'est ce dont nous nous sommes aperçus à travers la lecture du Bilan de rentrée 2017-2018 émanant de la direction générale de l'enseignement scolaire (tableau 16a à la page 106, joint à cet envoi). Dans le même document publié l'année suivante, ces données ont disparu...

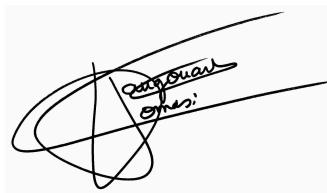
Depuis des années, les personnels nous font état de difficultés comportementales des leurs élèves qu'ils n'arrivent pas à solutionner. Les maîtres G, maillon essentiel pour la réussite des élèves, sont absents de notre territoire. A l'évidence, le ministère, qui se targue de préserver la ruralité, fait le choix de laisser sur le bord du

chemin nombre de petits ardéchois par manque d'investissement. Quand on compare le coût budgétaire annuel moyen d'un poste de fonctionnaire (60 000€) au million distribué à la volée aux personnels du premier degré du département effectuant des heures supplémentaires dans le cadre du PACTE, nous constatons qu'à moyen constant et sous couvert de choix politiques cohérents, il serait possible d'aider les élèves les plus fragiles et de ne plus laisser les enseignants et les familles seuls face à la difficulté comportementale.

Notre organisation intervient depuis toujours sur cet état dégradé de l'encadrement spécialisé des élèves. N'ayant obtenu aucune réponse favorable en instance départementale, nous vous serions gré, monsieur le député, de bien vouloir intervenir auprès de Monsieur le ministre de l'Education nationale sur ce point particulier. Rien ne peut justifier une telle iniquité de traitement des élèves sur le territoire pour la FSU-SNUipp.

En vous remerciant pour l'attention portée à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Député, nos bien cordiales salutations.

Jimmy SANGOUARD-TOMASI



Pierre MILLOUD

